Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260219-2026021911CAMPA-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du treize février avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marie-Pierre PATIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260219-2026021911CAMPA-DE

Délibération n° 2026.02.19.11
Camp passerelle 2026

Le camp Passerelle, proposé aux enfants fréquentant le centre de loisirs de St Georges-de-Reintembault, aura lieu cette année du 21 au 24 juillet 2026 à St Jacut de la Mer (22).
Les inscriptions pour le Camp seront ouvertes aux environs du 5 juin 2026 pour 24 jeunes répartis en 5 structures :
5 places pour St Georges de Reintembault
4 places pour Louvigné-du-Désert
5 places pour La Bazouge-du-Désert
5 places pour Parigné
5 places pour l'Oasis.

Le budget de ce camp est le suivant :

CHARGES	Réel 2025	BP 2026
Camping	309,00 €	550,64 €
centre nautique	1 008,00 €	1 224,00 €
Alimentation	548,00 €	800,00 €
Transport	977,00 €	1 012,00 €
Divers	66,00 €	50,00 €
Charges salariales	À charge de chaque structure	
Total	**2 908,00 €**	**3 636,64 €**

PRODUITS	Réel 2025	BP 2026
Familles L'OASIS		
Familles La Bazouge		
Familles Louvigné	1 592,46 €	1 600,00 €
Familles St- Georges		
Familles Parigné		
Subvention Pass Classe de mer	0,00 €	
Participation des structures	1 315,54 €	2 036,64 €
Total	**2 908,00 €**	**3 636,64 €**

A charge de chaque structure	263,11	407,33

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ***accepte la participation au camp passerelle 2026.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

MAIRIE de ST-GEORGES-de-REINTEMBAULT Ille-et-Vilaine

Marie-Claire BOUCHER